



**Communiqué de Mgr Luc Crepy, évêque du Puy-en-Velay,
sur la reprise de la célébration des messes en Haute-Loire**

Samedi 23 mai 2020

En raison du tout récent décret ministériel daté du 22 mai 2020, la reprise des célébrations dans les églises paroissiales est autorisée dans le diocèse du Puy à partir de ce dimanche 24 mai 2020.

Les communautés catholiques de Haute-Loire se réjouissent de pouvoir, de nouveau, se retrouver pour célébrer leur foi dans les églises. Cette grande joie ne leur fait pas oublier la nécessité de lutter contre le virus, en prenant toutes les précautions nécessaires lors des cérémonies religieuses.

En lien avec les prêtres et les équipes d'animation pastorale, cette reprise ne se fera que dans la mesure du possible, si les paroisses sont prêtes pour la mise en œuvre stricte des conditions sanitaires : limitation du nombre des participants (espace de 4m² par personne) et régulation des mouvements à l'intérieur de l'église, obligation du port d'un masque, désinfection des mains à l'entrée. Il est recommandé la mise en place d'une signalétique et d'une matérialisation de la distanciation physique.

Si les dispositions prescrites ne peuvent être satisfaites dans l'urgence, et les fidèles dûment informés, la prudence impose de différer la reprise des célébrations. Ainsi, la semaine prochaine permettra de mettre en œuvre progressivement les directives demandées, afin de pouvoir accueillir les fidèles heureux de célébrer la fête de Pentecôte, les 30 et 31 mai prochains.

Le respect mutuel, particulièrement l'attention envers les plus fragiles ou vulnérables, est un devoir de charité fraternelle qui passe avant tout, et doit manifester la volonté des communautés catholiques de vivre, dans le plus grand sérieux, la période de déconfinement.